Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Juillet 2022

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (aldéhydes ou alcools)
Renouvellement de l'approbation de ces substances actives.
Date d'approbation : 1er septembre 2022
Expiration de l'approbation : 30 août 2037
>> Lien

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (acétates)
Renouvellement de l'approbation de ces substances à faible risque.
Date d'approbation : 1er septembre 2022
Expiration de l'approbation : 30 août 2037
>> Lien

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

phosmet (CAS 732-11-6) - article 12
Les LMR existantes sur la substance active phosmet ont été évaluées par l'EFSA..
>> Lien

Modifications des LMR

RÈGLEMENT (UE) 2022/1264
fludioxonil
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à compter du 10 août 2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2022/1290
amétoctradine, chlorméquat, dodine, nicotine, profenofos et *Spodoptera exigua* - virus de la polyédrose nucléaire à capsides multiples (SeMNPV), isolat BV-0004
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à compter du 14 août 2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2022/1321
ion fluorure, oxyfluorfène, pyroxsulam, quinmérac et fluorure de sulfuryle
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à compter du 21 février 2023.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2022/1324
benzovindiflupyr, boscalid, fenazaquine, fluazifop-P, flupyradifurone, fluxapyroxad, fosétyl-Al, isofétamide, métaflumizone, pyraclostrobine, spirotétramate, thiabendazole et tolclofos-méthyl
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à compter du 18 août 2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2022/1343
acéquinocyl, chlorantraniliprole et émamectine
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 22 février 2023.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2022/1346
1,4-diméthylnaphthalène, 8-hydroxyquinoline, pinoxaden et valifénalate
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 22 février 2023.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2022/1363
2,4-D, azoxystrobine, cyhalofopbutyl, cymoxanil, fenhexamide, flazasulfuron, florasulam, fluroxypyr, iprovalicarbe et silthiofam
Modification des LMR pour la(les) substance(s) active(s) citée(s) ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 25 février 2023.
>> Lien

Propositions de modifications des LMR

deltaméthrine (CAS 52918-63-5) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active deltaméthrine sur maïs.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

• **RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1252 DE LA COMMISSION du 19 juillet 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2015/408 afin de mettre à jour la liste de substances dont on envisage la substitution.**
Dans le cadre de cette mise à jour, 47 substances dont la classification a été modifiée ou dont l'approbation a été retirée ou renouvelée ont été supprimées.
Règlement applicable à compter du 09 août 2022.
[La liste des 54 substances approuvées restantes est disponible via le lien ci-dessous (base de données européenne des pesticides; export au format excel possible en cliquant sur l'onglet "Export Active substances")].
>> Lien
>> Liste des substances candidates à la substitution

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• **EFSA: Consultation publique sur son projet de document d'orientation relatif à l'évaluation des risques associés aux produits phytopharmaceutiques pour les abeilles.**
La Commission européenne a demandé à l'EFSA de réviser le document d'orientation publié pour la première fois en 2013 en tenant compte des nouvelles connaissances scientifiques apparues depuis cette date. Des commentaires sont particulièrement sollicités sur les nouvelles approches incluses dans le projet d'orientation qui portent sur l'évaluation des risques et l'analyse statistique des études sur le terrain.
Ouverte du 18/07/2022 au 03/10/22 inclus.
>> Lien

• **ANSES: Note d'information sur les dispositions actualisées relatives aux demandes de compensation.**
Le document guide européen «GUIDANCE DOCUMENT ON DATA MATCHING FOR APPLICATIONS FOR PLANT PROTECTION PRODUCT AUTHORISATIONS ACCORDING TO ARTICLES 33 AND 43 OF REGULATION (EC) N° 1107/2009» du 21 octobre 2021 est entré en application. Ce nouveau document prévoit des modifications en termes de calendrier de soumission par les demandeurs et d'instruction par les Etats membres des demandes portant sur un dossier de compensation des données concernant une substance active («data matching»), comprenant des tableaux de compensation (DMT ou Data Matching Table). Ces modifications induisent une adaptation des procédures de soumission des dossiers de compensation à l'Anses. L'objet de la présente note est de préciser en conséquence les procédures qui s'appliquent et le calendrier à respecter pour la soumission des dossiers de compensation. Une mise à jour de la notice 52173 associée au formulaire Cerfa 15722 de demande est prévue dès que possible.
Le document guide européen décrit également les situations dans lesquelles les conclusions sur les demandes de compensation conduisent à un retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques concernés.
Version 1 du 05/07/2022.
>> Lien

• **ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.**
>> Juillet 2022

• **Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.**
Version du 25/07/2022.
>> Lien

• **Volume de produits phytosanitaires vendus en 2021: Phyteis annonce une hausse de 7.9% sous l'effet du bio.**
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail